

SERVICE DES BÉNÉVOLES DU CCAS

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population et la croissance du phénomène d'isolement des personnes âgées dépendantes ont conduit le CCAS à développer depuis plusieurs années un réseau de bénévoles visant à mieux accompagner la perte d'autonomie de ce public fragilisé. Ce service est destiné à une mission de service public pour répondre à des besoins qui ne sont assurés ni par la collectivité ni par le secteur privé. C'est en 1985, et dans le cadre général d'une réflexion sur la politique de maintien à domicile qu'est née l'idée de création d'un service d'accompagnement destiné à des personnes âgées ou handicapées en difficulté dans l'organisation de leur vie quotidienne. L'objectif est d'établir avec la personne âgée une relation de proximité à la fois géographique et relationnelle. En ce qui concerne la communication, le Pôle Seniors diffuse régulièrement l'information aux partenaires médico-sociaux de la commune. Le CCAS est également présent lors du Forum des associations pour présenter le service et trouver de nouveaux bénévoles. Enfin, le service est présenté régulièrement dans les pages du journal municipal.

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DU PROJET

Lorsqu'une personne âgée sollicite des visites à domicile, une intervention pour un déplacement ou un petit dépannage, le service évalue la demande et si nécessaire provoque une visite à domicile de l'assistante sociale du Pôle Seniors afin de faire connaissance avec elle, de lui présenter le service et de bien fixer le cadre de sa mission. De même, lorsqu'une personne se propose de devenir bénévole, un entretien de recrutement est organisé avec le service chargé de la coordination afin de réfléchir sur les motivations de cet engagement et d'apprécier sa représentation du bénévolat. Au terme de l'entretien, la charte et le contrat d'engagement sont remis au candidat bénévole. Un temps de réflexion est prévu. Le candidat reprend ensuite contact avec le CCAS pour remettre la charte et le contrat signés. Lors de chaque mission confiée, un ordre de mission est adressé à la personne bénévole. Celui-ci a pour objectif de décrire la mission et d'éviter tout problème lors de sa rencontre avec la personne âgée. Il permet également de cibler la mission confiée pour l'assureur du CCAS



Ville de Caluire et Cuire

Ville Amie des Aînés depuis 2016

Caluire et Cuire (69)

OBJECTIFS :

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.
- Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.
-

PRATIQUE :

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.
- Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.
-

En l'absence de cet ordre de mission et en cas d'accident, la responsabilité du CCAS ne pourra être recherchée. Les frais de déplacements liés aux missions confiées par le CCAS sont remboursés au bénévole. Une à deux fois par an, une réunion rassemble toutes les personnes bénévoles avec une psychologue, provenant d'une structure spécialisée, ARFEGE. Cette réunion a pour but de proposer aux personnes bénévoles, un espace de parole. Il s'agit d'un temps d'échanges, de réflexion et d'information. Cette réunion a également pour objectif d'aider à mieux comprendre les problèmes pouvant se poser lors des visites ou des situations rencontrées et d'y réfléchir ensemble, de soutenir la personne bénévole dans son action et de mieux connaître les personnes aidées.



UN ACTION PÉRENNE

La coordination de ce service est assurée par deux agents de la Cellule Administrative et Financière du CCAS. En 2016, l'équipe de bénévoles, en majorité des personnes âgées, était composée de 19 personnes, dont une nouvellement inscrite : dix pour l'accompagnement, sept pour les visites de courtoisie et deux pour le bricolage. En 2017, neuf bénévoles ont participé à une demi-journée de formation sur le thème « Mieux comprendre les personnes âgées et les problématiques liées au grand âge et Savoir prendre du recul dans son action bénévole ». Le nombre de missions a progressé de 15%, notamment en matière de visites de courtoisie. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires a quant à lui diminué, passant de 82 à 70. Sur l'année, environ 1000 appels ont été consacrés à ce service et près de 280 ordres de missions ont été rédigés. Cette action de bénévolat est un bel acte citoyen permettant un engagement auprès de la vie de la collectivité, au service des plus isolés. Les retraités bénévoles viennent régulièrement rencontrer l'équipe qui gère l'activité du CCAS et expriment tous l'enrichissement apporté par ce service. En 30 ans, plus de 20 000 missions de bénévolat ont été réalisées par le CCAS. Le réseau de bénévolat a permis d'inspirer le CCAS pour la mise en place d'un service spécifique suite à la canicule de 2003, « SOLIDARITÉ ÉTÉ » en juillet et août. Depuis 13 ans, cinq agents sociaux (étudiants) assurent 300 missions de visites de courtoisie ou d'accompagnement auprès de 75 personnes âgées isolées durant la période estivale.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Caluire et Cuire, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

